

ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

Note technique thématique

Un Défi à relever pour optimiser les investissements et accroître le bien-être des populations

ORIENTATIONS ET PRIORITES DU PROGRAMME DE REFORMES

L'aspiration du Sénégal à atteindre l'émergence est conditionnée par une relance rapide de l'économie à travers le développement du secteur privé en vue d'accroître les revenus et le bien être des sénégalais. Pour ce faire, le Gouvernement mise sur la densification du tissu productif par l'instauration d'un climat des affaires propice aux investissements privés nationaux et étrangers afin de porter le taux de croissance à 7% dès 2017. Cet impératif requiert un accroissement de la productivité des administrations fortement liée à la qualité des prestations de ses agents et de l'environnement de travail.

Le programme triennal de réformes de l'environnement des affaires et de la compétitivité (PREAC) a été adopté, à cet effet, lors de la 11^{ème} session du Conseil Présidentiel de l'investissement tenue le 14 décembre 2013. Le PREAC contribue à la réalisation des objectifs de la stratégie nationale de développement en améliorant le climat des investissements tout en facilitant l'accès des entreprises aux services financiers et non financiers.

Le rapport mondial sur la compétitivité apprécie positivement les efforts de réformes déjà entamées en classant le Sénégal dans le top 10 des pays les plus compétitifs de l'Afrique subsaharienne sur la période 2012-2013. Également, le Classement Mo Ibrahim a fait passer le Sénégal dans le TOP 10 des pays africains en matière de gouvernance économique et démocratique. Le Sénégal est ainsi classé 8^{ème} sur 52 sur le sous indicateur environnement des affaires orienté développement rural. Ces performances sont imputables à la stabilité du Sénégal, à la qualité des institutions, à la modernisation du Port autonome de Dakar, à la livraison de l'autoroute, à la rationalisation des démarches administratives de dédouanement, de gestion des incitations et de création d'entreprise ainsi qu'à la qualité du dialogue social.

Grâce aux efforts consentis sur le plan macroéconomique, l'Agence de notation Standard & Poor's a attribué la note B+/B à la qualité de la dette souveraine et au crédit financier. Ce qui atteste l'amélioration de la qualité de signature de l'Etat du Sénégal.



Cependant, le récent rapport Doing Business rappelle que le défi de l'amélioration de la réglementation des affaires pour les PME est encore à relever. Le Sénégal a été classé à la 178^{ème} place sur 189 pays en 2013, nonobstant qu'il fasse partie des 27 pays au monde qui ont le plus réduit la distance avec les pays les plus performants au monde.

L'analyse de ces performances recommande l'introduction des innovations permettant de rendre plus productive l'administration dans le traitement des demandes des usagers, notamment des entreprises est une priorité de premier niveau.

C'est pour réduire considérablement les délais d'instructions des actes administratifs que le processus de dématérialisation des démarches administratives a été entamé parallèlement à la simplification et au renforcement du cadre légal et réglementaire de l'environnement des affaires. Les réformes entreprises dans le courant 2013 ont permis la modernisation des procédures administratives de permis de construire, du raccordement à l'électricité, du transfert de propriété, du paiement des taxes, de la protection des investissements et d'exécution des contrats afin de hisser le Sénégal parmi le Top 10 Doing Business Afrique en 2015.

L'environnement juridique et fiscal est entrain d'être assaini et harmonisé dans le même temps à travers l'adoption d'un nouveau code des impôts en 2012 et d'un code des douanes en 2013 ainsi que la rénovation du Code des procédures civiles. Le code minier, le code foncier, le code de l'environnement et le Code des procédures civiles sont en cours de rénovation.

Aussi, le rythme des réformes est accéléré dans le domaine de la législation du travail et du partenariat public privé afin de résorber les déficits d'investissement par le secteur privé et de permettre l'accès au premier emploi aux jeunes. Toutes les réformes du cadre législatif et réglementaire des affaires seront finalisées en 2015.

RESUME DES REALISATIONS EN 2013 DU PROGRAMME DE REFORMES DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES ET DE LA COMPETITIVITE (PREAC) ET PERSPECTIVES 2014

Le Programme de Réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité 2013-2015 (PREAC) adopté en décembre 2012 est articulé autour de quatre (04) axes stratégiques :

- l'automatisation des procédures administratives liées à l'investissement privé et au commerce : création d'entreprise, permis de construire, télé déclaration, télépaiement, etc. ;
- l'harmonisation et l'assainissement de l'environnement juridique et fiscal : Code des Douanes, Code des Impôts, Code de procédure Civile, Loi PPP, Code des Mines, Code du travail, code foncier, etc. ;
- l'amélioration de la compétitivité des facteurs de production : Financement, Energie, Foncier, Logistique et Transport, eau et irrigation, ressources humaines ;
- la promotion de l'Investissements à fort impact (IFI) dans les pôles de développement.



La mise en œuvre de ce programme permettra au Sénégal d'intégrer le Top 10 africain des pays les plus attractifs à moyen terme.

En 2014, il sera, ainsi, possible de créer son entreprise, de déclarer et payer ses taxes, de faire sa demande de permis de construire et ses formalités d'import et exports sans de déplacer à travers des procédures automatisés par internet (en ligne) avec toute la célérité, la sécurité et la confidentialité requise.

Parallèlement à la dématérialisation des procédures administratives, les réformes structurelles et sectorielles ont été entreprises pour maîtriser les coûts des facteurs de production, assainir l'environnement juridique et fiscal et promouvoir l'investissement à fort impact dans les régions. C'est dans ce cadre que la loi sur le Partenariat Public privé a été initiée pour permettre l'accélération des investissements dans les secteurs stratégiques de l'économie et offrir des opportunités d'emplois pour les jeunes.

La mise en œuvre de ces réformes est accompagnée d'un programme d'assistance et de transformation de l'administration en une administration de services. Chaque usager saura le délai qu'il lui faut pour voir sa demande traitée par le service habilité avec la signature de charte d'engagement par les administrations sur les délais de délivrance des actes administratifs. Les administrations sont aussi de plus en plus soumises à des contrats de performance pour permettre le suivi de leurs engagements et réalisations afin d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers et aux entreprises.

En somme, le Gouvernement est entrain de doter le Sénégal d'un climat des affaires de norme internationale pour permettre au secteur privé de jouer pleinement son rôle de moteur de la croissance et de créateur d'emplois pérennes dans toutes les régions du Sénégal et profiter des avantages du marché Ouest Africain de trois cents millions en émergence

2.1 Mesures liées aux notations internationales sur le climat des affaires

Au Sénégal, les procédures de création ont été réduites et la SARL est enregistrée en 6 Heures **au Bureau de Création d'Entreprise domicilié à l'APIX depuis janvier 2013**. La dématérialisation totale de la procédure sera opérationnelle dans le courant du premier trimestre 2014. L'OHADA a retenu le principe de la diminution coûts de création d'entreprise par la baisse du capital minimum versé. Le Conseil des Ministres du 30 et 31 janvier a entérinera cette proposition de la réunion des experts et Toutefois, l'effectivité de cette mesure requiert la modification de l'Article 10 de l'Acte Uniforme sur les sociétés. Ainsi le capital minimum requis pour la SARL passerait de 1 millions de F CFA à au plus à 100000 F CFA.

Par ailleurs, le statut de l'entreprenant est intégré dans la législation sénégalaise pour répertorier les entreprises de l'informel ayant un chiffre d'affaire inférieur à 30 millions de F CFA. Ce statut facilitera le recensement et la formalisation des très petites entreprises et des groupements des femmes.

Relativement à la délivrance du **Permis de construire**, le Sénégal a entamé la **dématérialisation de la procédure de dépôt et d'instruction de dossier**. Ce projet d'un



montant global de 1,21 milliard francs CFA, permettra de faciliter l'obtention du permis de construire sur l'étendue de la région de Dakar, dans un premier temps.

Le bureau de dépôt institué dans les services de l'Urbanisme, point d'entrée unique, où un agent qualifié, sur la base d'une « check list » affichée, s'assure de la conformité des dossiers déposés. Il est transmis de façon simultanée à l'ensemble des administrations intervenant dans le processus d'instruction technique des dossiers. Après l'instruction technique, les administrations se retrouvent dans une réunion du Guichet Unique pour conforter leur avis et valider techniquement le dossier, qui sera après avis positif soumis à la signature du maire avant l'approbation du préfet.

Les Guichets Uniques de dépôt et de consultation technique sont installés dans le département de Dakar le 12 Novembre 2013 et le 18 Décembre 2013. Ces Guichets Uniques de traitement permettent aux différents services impliqués dans la procédure de se réunir au moins une fois par semaine pour examiner tous les dossiers de demande de construction et convenir de la validation technique. A la suite le dossier est soumis à la signature du maire et à l'approbation du Préfet. Ce dispositif permet une rationalisation des consultations techniques et la délivrance du permis de construire dans un délai maximum de deux mois quelque soit le type de dossier (complexe ou simple). L'opérationnalisation des Guichets Uniques d'instruction des dossiers de demande de permis de construire et l'avènement de la télé procédure d'autorisation de construire (TELEDAC) permettront de délivrer le permis de construire à Dakar dans les délais retenus par le législateur à savoir 28 jours pour les dossiers simples et 40 jours pour les dossiers complexes.

Dans le but **d'améliorer la performance du Sénégal sur les indicateurs de raccordement à l'eau, à l'électricité, à l'assainissement et aux services télécoms, une procédure fusionnée a été établie au Centre de Formalités des Procédures Administratives (CFPA)** qui permet en une étape de faire ses demandes de branchement avec des délais garantis de 50 jours au maximum pour toutes les services.

Les chambres commerciales ont été instituées au Sénégal pour améliorer le jugement des contentieux économiques et la protection des investisseurs. La tenue du calendrier des procès et l'opérationnalisation de toutes les chambres commerciales ont permis dans la période de 2012-2013 de faire exécuter des décisions de justice en instance. Le Code de Procédure Civile a été révisé par deux décrets. Le décret n° 2013-1071 modifiant le décret n°64-572 du 30 juillet 1964 portant Code procédure civile, modifié permet de renforcer le pouvoir du juge de mise en état, de réduire les pratiques dilatoires et de renforcer l'accès aux preuves des différentes parties en conflit. Le second décret fixe les droits de délivrance des actes en matière civiles et commerciale en introduisant un tarif progressif appliqué aux actes constatant le dépôt au greffe des dossiers de nantissement. Ainsi un taux de 1% sera appliqué aux montants compris entre 5 et 500 millions de F CFA, un taux de 0,5% aux montants compris entre 500 millions et 1 milliard de F CFA et un taux de 0,25% au-delà de un milliard de franc CFA. Un plafond de 50 millions est fixé pour les nantissements. Ces améliorations permettent de renforcer la protection des investisseurs au Sénégal ainsi que la réduction des délais d'exécution des contrats.

Parallèlement, **la dématérialisation des services de greffe et des opérations sur le Registre de Commerce et de Crédits Mobiliers** est entamée à travers la mise en place de



l'application « seninfogreffe ». Cette application permettra de réduire fortement les délais de délivrances des actes administratifs liées au RCCM (création entreprise, Casier Judiciaire, informations sur les entreprises, état des suretés, etc. Aussi le cadre juridique des affaires vient d'être assaini par la révision de l'acte uniforme du droit des sociétés permettant une meilleure gouvernance des entreprises et une protection des investisseurs, notamment minoritaires.

Dans le domaine de la fiscalité, **l'administration fiscale a introduit des améliorations et facilités pour le paiement des impôts intérieurs. Aujourd'hui les modalités de déclaration et de paiement de taxe ont été dématérialisées** à travers l'application e.taxé lancé en fin Décembre 2013 pour les Grandes Entreprises. L'extension de la plateforme e.taxé à toutes les entreprises de la région de Dakar est programmée dans le premier semestre de 2014. Le système de réel simplifié permet aux entreprises dont le chiffre d'affaire est inférieur ou égal à 100 millions francs CFA) de faire leur déclaration de TVA par trimestre.

L'adoption d'un nouveau Code Général des Impôts basé sur le principe d'un droit commun incitatif a permis de mettre en place un package de mesures favorables à l'investissement dans les secteurs stratégiques comme l'Agriculture avec les innovations suivantes :

- Facilités et réduction des charges fiscales pour le développement de la finance Islamique, du Crédit-Bail et de l'affacturage ;
- Facilités et incitations à l'investissement (déduction jusqu'à 50% du Chiffre d'affaire) et à l'export (diminution du taux d'IS à 15% pour 80% de production exportée) ;
- Exonération du Matériel agricole ;
- Diminution des taxes sur les produits d'assurance et exonération à la TVA des hospitalisations ;
- Renforcement de la mission du Centre de Gestion Agréée (15% de déduction).

Concernant les opérations **de transfert de propriété**, il a été institué dans le Nouveau Code Général des impôts la procédure fusionnée qui stipule **une fusion des formalités d'enregistrement et de publicité foncière pour les actes inscrits au livre foncier par un dépôt au service de la conservation**. Egalement, il a été procédé à une réduction du taux de transfert de propriété de 15% à 10% et à la suppression de **l'autorisation de transaction**. Le transfert de propriété se fait maintenant en trois étapes dans un délai de 50 jours au maximum au lieu de 122.

Pour ce qui est du commerce transfrontalier, **la pleine utilisation de la procédure automatique à partir de mars 2013, en matière des procédures de pré-dédouanement et de dédouanement a favorisé la réduction des délais d'importation et d'exportation à 9 jours au maximum**. La modernisation du processus d'enlèvement des marchandises ainsi que la démocratisation des transporteurs des conteneurs ont également permis de réduire substantiellement les coûts d'enlèvement et de transport de containers au Port Autonome de Dakar. D'ailleurs, le récent rapport sur la compétitivité de l'Afrique de 2013 évalue les impacts à au moins 25% par rapport aux coûts.



2.2 Réformes structurelles à moyen terme

Les réformes structurelles ont été entamées dans le domaine des partenariats public-privé (PPP), de l'énergie, du financement, du capital humain, de la législation du travail et de la mobilité.

Le cadre juridique et institutionnel des partenariats public privé est rénové par l'adoption d'une nouvelle loi dite loi des partenariats public-privé. Cette loi permet à l'Etat de se doter d'un cadre attractif en matière de financement des grands travaux dans le domaine des infrastructures routières et ferroviaires, de l'agriculture, de l'hydraulique, de l'habitat social et universitaire et d'accroître les investissements privés par le partenariat public privé.

Dans le **volet énergie, le Sénégal a adopté une politique de Mix énergétique** en vue de la production à terme d'une offre diversifiée et compétitive. Dans ce cadre, des contrats de fourniture d'énergie ont déjà été signés avec des opérateurs privés pour l'équivalent de 500 MW.

Dans le but de **faciliter l'accès au crédit, le Sénégal a initié la création de bureaux d'information sur le crédit** en coopération avec la BCEAO. La loi sur les bureaux d'information sur le crédit vient d'être promulguée après son adoption par l'assemblée nationale le 30 décembre 2013. Aussi le Gouvernement, a-t-il amélioré le cadre fiscal du crédit-bail, du capital-risque et le développement de la finance islamique. De nouveaux outils de financement innovants par la création du Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires (FONGIP) et du Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques (FONSIS) sont promus à côté de la Banque Nationale pour le Développement Economique (BNDE) pour lever les contraintes d'accès au financement des PME en particulier. Ces fonds constituent des instruments d'appoint déterminants pour stimuler l'investissement privé, tout en accroissant les performances du secteur public et parapublic. Dans le même cadre, la BCEAO est entrain de mettre en œuvre un ensemble de mesures pour accroître la performance du secteur financier de l'UEMOA. Il s'agit de l'amélioration de l'information sur le crédit, du renforcement des capacités des acteurs du système financier, de l'accroissement des fonds propres des banques et de la mise en place de meilleures conditions de concurrence dans le secteur financier.

Dans l'optique de doter le Sénégal d'une norme foncière de référence qui préserve la stabilité du pays et permet la réalisation des transactions foncières à toutes sécurité, une commission nationale a été instituée. Ce comité devra à moyen terme doter le Sénégal d'une législation foncière moderne et attractif permettant aux exploitants agricoles et eux entreprises de mieux coopérer dans la paix pour plus de prospérité et d'harmonie.

Afin de fournir du foncier aménagé, le projet de zones économiques spéciales autour de Diass a été relancé en plus de l'érection de **plateformes d'investissement et d'emplois** dans les pôles de développement. Le principal axe d'orientation stratégique des plateformes d'investissements et d'emplois est de doter les zones éco géographiques des services administratifs de norme mondiale et des espaces de production et d'affaires aménagés. Ces plateformes d'investissement et d'emplois seront administrées sur la base d'un partenariat public-privé (PPP) avec l'APIX comme administrateur des services pour centraliser au sein de ces plateformes les structures d'appui à l'investissement et au secteur privé à travers un guichet unique. Pour l'année 2014, il s'agira de finaliser l'étude de faisabilité des Plateformes



d'Investissement et d'Emplois (PEI) et de lancer aux moins deux plateformes d'investissement et d'emplois dans la Zone de St Louis et de la Casamance.

Par ailleurs, dans le cadre de la formulation du Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agribusiness au Sénégal (PDIDAS) un schéma foncier expérimental a été adopté pour faciliter l'accès au foncier aux investisseurs tout en préservant les intérêts des populations locales.

Concernant **l'amélioration de la mobilité interne et externe**, le Gouvernement est entrain de finaliser une nouvelle politique de transport basé sur le multimodal. Le plan de relance du chemin de fer a été adopté en conseil des Ministres au mois de mai 2013 et va doter le Sénégal de 5000 km de voie ferrée et permettra de connecter les zones de productions minières et agricoles aux réseaux portuaires. Les routes nationales 1, 2, 4 et 6 sont en cours de réhabilitation dans le cadre du MCA et du FERA afin de renforcer nos échanges avec les pays limitrophes comme le Mali, la Mauritanie, la Gambie et les deux Guinées.

Pour le **renforcement du capital humain**, la concertation sur l'enseignement supérieur a aboutit à l'adoption d'un ambitieux programme de mise à niveau et de relance du secteur par le renforcement de la qualité des enseignements et de l'accueil aux niveaux des pôles universitaires. L'enseignement est perçu comme un secteur économique où l'investissement privé sera promu. Egalement, une nouvelle carte de la formation professionnelle et de l'apprentissage est en cours de mise en œuvre. Chaque pôle de développement disposera d'un Lycée Professionnel de référence pour produire des techniciens et cadres supérieur dans les secteurs prioritaires de l'économie.

Pour **l'amélioration de la législation du travail**, un groupe de travail est mis en place pour conduire le processus d'évaluation du code du travail. Ce comité a déjà finalisé les projets de textes sur l'apprentissage, le stage, la formation professionnelle pour l'accroître la qualification et l'employabilité des jeunes. Les projets de termes de référence pour l'évaluation du code du travail en 2014 sont finalisés par l'équipe d'experts ad hoc provenant des administrations, des organisations professionnelles et des organisations patronales.



Objectif stratégique	Résultats attendus PREAC	Base 2012	Cible 2013	Cible 2014	Cible 2015	Effets en 2017
<p>Priorités PSE : Bâtir un service public efficace et des infrastructures structurantes pour permettre au Secteur Privé d'éclorre en améliorant le climat d'investissement et l'accès des PME aux services financiers et non financiers</p> <p>Indicateurs en 2016</p> <ul style="list-style-type: none"> • 90% des 56 mesures du programme de réformes du climat des affaires et de la compétitivité (2013-2015) adoptées par la 11^{ème} session du CPI exécutés à temps. • Sénégal parmi les 5 pays Africains ayant amélioré leur niveau d'attractivité et compétitivité entre 2013-2015 • Indice de compétitivité du Sénégal situé à au moins à 4,2 (Rapport Davos) • Top 10 Africain dans Doing Business, Mo Ibrahim et Héritage Fondation • Indicateurs liberté économique MCC en vert 	<p>Au moins cinq (05) procédures administratives liées à l'investissement privé automatisées (permis de construire, paiement des impôts, transfert de propriété, impôt et export, création entreprise) et le score sur l'indicateur DB amélioré</p>	<p>Commerce transfrontalier</p>	<p>Création entreprise, permis de construire télé déclaration TVA Charte engagement</p>	<p>Transfert de propriété, télé paiement, base de données des suretés</p>	<p>Télépaiement des taxes, marché du travail ; base de donnée foncier aménagé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité de service de l'administration • Réduction des coûts des facteurs de production • Meilleur système foncier • 5000 Km de voie ferrée • Guichet Unique de promotion du secteur privé dans les régions • Au moins 500 MW de puissance nouvelle installée • Meilleur accès des PME au financement : 10% des crédits bancaires destinées au secteur agricole • 25000 emplois de nouveaux créés par les secteurs productifs
	<p>Dispositif fiscal et juridique incitatif et simplifié (rénovation et mise en cohérence des codes de douane, code des mines, code de l'investissement, code des transports, code du travail, code de l'environnement, code des impôts, loi PPP, etc.)</p>	<p>Code Général des impôts</p>	<p>Code des douanes; loi PPP, code minier</p>	<p>Code des investissements, Code du travail, Code de l'environnement, Code minier</p>	<p>Code des collectivités locales, code du travail, loi foncière / Code foncier, Code du transport</p>	
	<p>Compétitivité des facteurs de production améliorée (énergie, foncier, financement, surfaces irriguées, logistique, Ressources Humaines, habitat, etc.)</p>	<p>Classement Sénégal Indice global de compétitivité</p>	<p>Score 3.7 sur 7 équivalents à un rang de 113/144</p>	<p>Score > 3,7</p>	<p>Score > 4,2</p>	
	<p>Les administrations bénéficient d'un programme de coaching et de communication sur les réformes pour se mettre à niveau et accélérer le rythme des réformes (au moins une par an)</p>	<p>DGID, Direction Générale des Douanes</p>	<p>Urbanisme / Justice</p>	<p>Travail / agriculture, cadastre</p>	<p>Transport/ collectivité local, foncier</p>	
	<p>Dispositif d'appui au secteur privé est aussi rationalisé et déployé dans les régions</p>	<p>Etat des lieux et proposition de rationalisation du dispositif disponible</p>	<p>Le dispositif rationalisé adopté</p>	<p>Déploiement du dispositif dans les régions (One office)</p>	<p>Déploiement région (One office)</p>	
	<p>L'investissement à fort impact (IFI) régi et promu dans 5 pôles de développement pour accroître le secteur productif et les emplois locaux</p>	<p>20 % des investissements privés dans la zone hors de Dakar Thiès Mbour</p>	<p>Concept de Conseils de l'Emergence (CER) et charte de l'IFI adoptés</p>	<p>2 plateformes d'investissements et d'emplois opérationnels</p>	<p>35% des Investissements privés dans les régions (hors zone Dakar, Thiès Mbour)</p>	

